

RIU LAUSANNE

24èmes Rencontres Internationales en Urbanisme de l'APERAU du 06 au 09 juin 2023



APERAU

Association pour la Promotion de
l'Enseignement et de la Recherche
en Aménagement et Urbanisme



Pour un urbanisme du vivant

24^{èmes} RENCONTRES INTERNATIONALES
EN URBANISME DE L'APERAU

Université de Lausanne, du 06 au 09 juin 2023



APERAU

Unil

UNIL | Université de Lausanne

RIU2023 • 24^{èmes} Rencontres Internationales en urbanisme de l'APERAU ••• Pour un urbanisme du vivant •• Université de Lausanne ••• du 06 au 09 juin 2023 • Colloque

L'Institut de géographie et durabilité ([IGD](#)) et la Faculté des Géosciences et de l'Environnement (FGSE) de l'Université de Lausanne organisent les **24^{èmes} rencontres internationales en urbanisme de l'APERAU du 06 au 09 juin 2023**, sur le campus de [l'Université de Lausanne](#) en partenariat avec l'Association pour la Promotion de l'Enseignement et de la Recherche en Aménagement et en Urbanisme (APERAU), l'Observatoire Universitaire de la ville et du développement durable ([OUVDD](#)), le Centre de compétences en durabilité de l'UNIL ([CCD](#)) de l'Université de Lausanne.

Les Rencontres Internationales en Urbanisme (RIU) de [l'APERAU](#) (Association pour la Promotion de l'Enseignement et de la Recherche en Aménagement et Urbanisme) rassemblent chaque année des chercheur.e.s, des doctorant.e.s et des praticien.ne.s qui débattent des enjeux urbanistiques contemporains de l'aménagement des villes et des territoires. Internationale et francophone, l'APERAU regroupe 41 institutions adhérentes au sein de trois sections régionales : Amérique du nord, Afrique et Moyen-Orient, Europe. Elle représente l'un des réseaux scientifiques francophones les plus dynamiques, qui joue pleinement le jeu de la francophonie et des échanges multiculturels dans une thématique, la ville, et plus largement l'aménagement et le développement durable, un enjeu considérable à l'échelle planétaire. L'APERAU bénéficie du soutien de l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF) et de l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF).

Un évènement majeur • lieu de rassemblement d'une communauté structurée de 41 institutions

Avec plus de 41 institutions adhérentes, l'APERAU est la plus grande organisation de recherche et d'enseignement en urbanisme francophone. Depuis plus de 23 années consécutives, la rencontre internationale annuelle réunie entre 200 et 400 participant.e.s et 60 à 80 doctorant.e.s.

La manifestation se déroulera du 06 au 09 juin 2023 selon le programme suivant :

- **Mardi 06 juin** : Assemblée Générale de l'APERAU internationale
- **Mercredi 07 juin** : Journée doctorale de l'APERAU internationale
- **Jeudi 08 et vendredi 09 juin** : Colloque rencontre internationale de l'APERAU

La première journée de ces rencontres (**mardi 06 juin**) est consacrée à l'**assemblée générale** des membres de l'APERAU ; suivie d'une journée réservée aux doctorant.e.s. La **journée doctorale (mercredi 07 juin)** a pour objectif de rassembler une soixantaine de jeunes chercheur.e.s (doctorant.e.s et post-doctorant.e.s) en provenance d'Instituts d'urbanisme ou d'universités membres du réseau de l'APERAU et œuvrant sur les thématiques en lien avec l'urbanisme. Organisée sur une journée intense, elle sera structurée autour de présentations des travaux des jeunes chercheur.e.s ainsi que par des moments plus informels. Dans ce cadre

privilegié, les jeunes chercheur.se.s pourront ainsi développer leur capacité à confronter et à discuter de recherches (les leurs comme celles des autres) en cours (intentions, débats théoriques, méthodes, résultats, etc.) ainsi que leurs connaissances sur l'urbanisme en tant que discipline et en tant que communauté. L'appel à abstracts sera diffusé en décembre 2022.

Les deux journées suivantes, celles du **jeudi 08** et du **vendredi 09 juin**, seront consacrées au **colloque scientifique**. Elles ont pour objectif de réunir 200 à 400 chercheur.se.s en provenance d'Instituts d'urbanisme, d'école d'architecture ou d'universités (...) tous.tes œuvrant sur les thématiques en lien avec l'urbanisme. Ces journées de colloque seront organisées sur une journée et demie structurée autour de plusieurs temps forts :

- d'une session matinale inaugurale avec des invité.e.s : représentants politiques et institutionnels, du Grand prix de l'Urbanisme 2022 décerné à Franck Boutté¹ (confirmé) et conférencier.e.s ;
- de sessions parallèles thématisées dans lesquelles les chercheur.se.s communiqueront (voir programme 5 sessions thématiques et 18 sous-sessions).
- L'après-midi du vendredi 09 juin sera consacrée à des **visites de projets d'urbanisme** à Lausanne et dans l'Ouest Lausannois animées par des professionnels de l'urbanisme locaux (Ville de Lausanne, le bureau du SDOL, le Canton de Vaud et la Fédération Suisse des Urbanistes).

Le programme définitif sera diffusé ultérieurement.

Les inscriptions aux rencontres de l'APERAU 2023 se feront à partir du mois de janvier sur le site : <https://www.unil.ch/riu2023>

¹ Créé en 1989, le Grand Prix de l'urbanisme distingue chaque année une personnalité reconnue par un jury international. Il valorise l'action des professionnels qui contribuent à faire avancer la discipline et à améliorer le cadre de vie des habitants de tous les territoires. Cette année, le jury a désigné Franck Boutté pour sa démarche pionnière sur l'ingénierie environnementale des projets architecturaux, urbains et territoriaux.



Appel à communications Colloque

Lausanne, les 08 et 09 juin 2023

APPEL À COMMUNICATIONS • COLLOQUE 08 et 09 JUIN 2023

DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES PROPOSITIONS : **05 février 2023 (minuit)**

SUR LE SITE : <https://www.unil.ch/riu2023>

En utilisant le formulaire proposé

POUR UN URBANISME DU VIVANT ●● THEME DES 24^{EMES} RENCONTRES

Au fil des dernières rencontres internationales d'urbanisme, une ligne de débat dans cette *discipline indisciplinée* (Pinson, 2004) ainsi qu'un ensemble de sujets thématiques de fonds se sont progressivement constitués ; tous, alimentant les réflexions sur le devenir de nos espaces habitables. Parmi les sujets d'actualité qui se sont imposés depuis une dizaine d'années déjà dans la réflexion académique, la pratique opérationnelle, les médias ou encore auprès de la société civile, figure celui du vivant compris comme l'ensemble des êtres biologiquement constitués d'éléments biotiques (hommes, animaux, plantes). Il en est de prime importance : la capacité de l'urbanisme à intégrer le sujet du vivant pour incarner d'autres manières de produire les espaces, de réfléchir des cohabitations plus justes, davantage sobres et responsables face au règne de l'urbain (Choay, 1994) ou encore celui de la métropolisation. Mais aussi la capacité de l'urbanisme à incarner une autre éthique du changement en phase avec une réalité physique et écologique : celle que nous vivons dans un monde « fini ». Une autre vision s'impose.

Fait indiscutable, les états de crises que nous traversons révèlent majoritairement les fragilités de nos systèmes et amènent profondément à changer nos pratiques. L'influence massive de l'humanité bouleverse les grands équilibres du système Terre. Artificialisation des sols et dégradation des terres, intensification de leurs usages, pouvoir d'émissivité de sociétés carbonées toujours plus grandissant (...) en constituent les principaux facteurs. Associé à ceci, l'effet *boomerang* des destructions antérieures est de plus en plus accessible et sensible à nos sens : crise climatique, érosion de la biodiversité en sont les principaux témoins. Les effets rétroactifs de ces phénomènes sont nombreux et ne cesseront de s'amplifier dans les années à venir : extrêmes climatiques, sécheresses estivales, inondations, propagation d'espèces nuisibles, de maladies et d'espèces néophytes envahissantes, vulnérabilité des individus (crise sanitaire, migrations de populations, montées des inégalités, vulnérabilité des personnes sensibles, perte de la biodiversité), inondations, méga-feux parmi d'autres. Cette ère de déstabilisation massive des écosystèmes dans laquelle nous sommes entrés, sera de plus en plus puissante vis-à-vis de nos milieux de vie, des sociétés et du vivant - compris dans son acception la plus large possible.

Les chantiers sont nombreux et s'ouvrent en corollaire des désastres déjà constatés. L'annonce de la préservation du capital naturel demande à questionner la gouvernance, la manière de

produire, de concevoir et de consommer les espaces mais aussi d'accompagner les transformations à l'œuvre. La discipline de l'urbanisme est appelée à agir urgemment moyennant des prises de position pour soutenir ce changement de paradigme parmi lequel l'homme ne se situe pas au sommet de la hiérarchie du vivant, mais s'inscrit dans l'écosphère comme partie s'insérant dans le tout (Naess, 2008). L'occasion nous est donnée de réfléchir autrement avec d'autres outils, méthodes et territoires d'opportunité plus résilients et sobres. Cette attention au vivant engage aussi un chantier écosophique non seulement pratique mais aussi éthique en portant une attention au déjà-là, à un projet de société plus juste, plus responsable et solidaire car l'urbanisme du vivant, c'est se soucier sur ce qui est entre les choses et les êtres, c'est régénérer les milieux habités, c'est hériter et (se) réinventer à la fois, c'est être sensible à ce qui devient.

Plusieurs pistes sont engagées simultanément sous forme de défis dans les 18 sous-sessions thématiques de **l'appel à communications du colloque du jeudi 08 et vendredi 09 juin 2023**. En mettant à l'honneur le thème de l'urbanisme pour le vivant, le colloque des 24^{èmes} rencontres internationales en urbanisme souhaite se saisir précisément de l'actualité des enjeux de transition pour offrir des clés de lecture et de compréhension des questions en jeu, des pistes et des moyens d'action souhaités, des regards sur l'évolution des savoirs théoriques et opérationnels nécessaires à l'accomplissement de la transformations des pratiques et des recherches en faveur d'un urbanisme pour le vivant.

SESSION 1 : LA PLANIFICATION

- Sous session 1.A. > Repenser les territoires au prisme de la gouvernance énergétique
- Sous session 1.B. > Gouverner par/pour/avec le vivant ? Planifications et stratégies
- Sous session 1.C. > Penser la stratégie foncière à l'heure de la ZAN, de la qualité des sols et des mesures compensatoires
- Sous session 1.D. > S'interroger sur le(s) projet(s) pour les petites villes de demain (*réseau PVD*)
- Sous session 1.E. > Planifier la transition agro-écologique des territoires

SESSION 2 : L'URBANISME ECOLOGIQUE. LE VIVANT COMME VULNERABILITE.S

- Sous session 2.A. > Placer le paysage en préalable
- Sous session 2.B. > Générer la résilience dans le projet d'urbanisme face aux risques
- Sous session 2.C. > Intégrer l'écologie urbaine au projet d'urbanisme en faveur de la transition écologique (eau, sol, déchets, matériaux, vivant)
- Sous session 2.D. > Ré-enchanter les friches, les lisières et espaces de transition comme espaces ressources (*réseau Inter-friches*)

SESSION 3 : LA PEDAGOGIE, MODALITE DE RECHERCHE ACTION

- Sous session 3.A. > Promouvoir des pédagogies au service du vivant (*réseau Pédagau*)
- Sous session 3.B. > Apprendre par le jeu (*réseau Pédagau*)

SESSION 4 : LES MOBILITES

- Sous session 4.A. > Réfléchir aux enjeux sociaux et environnementaux de la mobilité dans les espaces « périphériques (*réseau MoTau*)
- Sous session 4.B. > Incorporer les nouvelles pratiques professionnelles, expertises et savoirs des acteurs de la mobilité (*réseau MoTau*)

SESSION 5 : LA CO-PRODUCTION DE LA VILLE DURABLE

- Sous session 5.A. > Agir en faveur d'un urbanisme circulaire : acteurs, instruments de régulation et régimes de production (*réseau Aménagau*)
- Sous session 5.B. > Susciter la ville inclusive (*réseau Aménagau*)
- Sous session 5.C. Jouer avec l'urbanisme de l'incertitude
- Sous session 5.D. > Accompagner l'aménagement et l'urbanisme par la participation publique
- Sous session 5.E. > Intégrer les récits et les imaginaires

5 SESSIONS • 18 SOUS-SESSIONS THEMATIQUES

SESSION 1 : LA PLANIFICATION

Sous-session 1.A. Repenser les territoires au prisme de la gouvernance énergétique

Le contexte géo-énergétique actuel apparaît comme un puissant incitatif à diminuer les usages énergétiques et à relocaliser les moyens de production au plus près des lieux de consommation. Cette situation de crise serait de nature à accélérer pour de nombreux pays la mise en œuvre de politiques de transition pour sortir des énergies fossiles. Tant à l'échelle communautaire et nationale qu'à celle des collectivités locales, ces stratégies et programmes d'action se déploient autour d'approches et de notions communes : énergie bas-carbone, efficacité énergétique, énergie renouvelable, planification énergétique territoriale, etc. Mais il est déjà manifeste que les acteurs des territoires peinent à repenser les conditions de découplage énergétique au regard des modes de production et de consommation actuels. Dans quelle mesure ces conditions peuvent-elles nous permettre de mettre à l'épreuve la notion de « gouvernance énergétique », des processus de prise de décision qui la sous-tendent aux instruments et outils de mise en œuvre ? Cette sous-session s'intéressera autant aux démarches de gouvernance qui se construisent autour de la transition énergétique qu'aux difficultés pratiques de réalisation.

Sous session 1.B. Gouverner par/pour/avec le vivant ? Planifications et stratégies

L'entrée du vivant en politique et en particulier dans le domaine des politiques publiques territoriales, a pu suivre des canaux variés, souvent mouvementés. Fortement appelée par certains théoriciens comme Bruno Latour (2017 ; 2021) ou Dominique Bourg, elle trouve une aspiration politique parmi les militants mais aussi les élus de certains territoires, en particulier en Europe. Cette montée en politique du vivant a pu se réaliser à travers les conflits et controverses environnementales, par exemple (Melé, Larrue, Rosemberg 2013) mais elle s'est renforcée plus récemment autour de fortes mobilisations contre les grands « projets inutiles » (Graber, 2022), à l'échelle globale à l'image des mobilisations environnementales de mouvements comme Extinction Rebellion, ou territorialisée, comme l'ont illustré les cas de Jardins à défendre.

La nature, l'environnement, le climat interfèrent et, mieux, prolifèrent en tant qu'actants et non-humains dans les différentes sphères décisionnelles et atmosphères thématiques des politiques publiques. Or, ces dernières peinent encore à les incorporer.

Le sujet est particulièrement remarquable dans les questions d'aménagement. En urbanisme et politiques territoriales, deux régimes semblent devoir coexister avec plus ou moins de succès. Le premier régime serait celui de la planification et de la stratégie, aux mutations très lentes, aux logiques inertiques, raisonnant encore largement sur le mode de « l'intégration » (du paysage, du vivant) dans les opérations d'urbanisme et la planification. Le vivant y est perçu comme une contrainte et une composante au même titre que d'autres. Le second régime serait celui de l'expérimentation (Dumont, 2018) mêlant formes de controverses, initiatives citoyennes, interstices institutionnels de test et renouvellement des pratiques.

Ce décalage et cette confrontation souvent synchrone des deux univers interrogent directement nos recherches et nos pratiques : pour quelles raisons les politiques publiques d'urbanisme peinent-elles - au moins dans certains pays, à se réformer ? Pour quelles raisons ne sont-elles (ou ne se mettent-elles) pas en capacité d'incorporer rapidement, les leçons des différentes crises (sanitaires, épisodes climatiques extrêmes, etc.) ? Quelles leçons apportent d'autres cultures de la planification ? Par ailleurs, que retirer comme enseignement des expérimentations « par le bas » ou « à bas bruit », de « l'environnementalisme ordinaire » (Blanc, Emelianoff, Rochard 2022) ? Celles-ci sont-elles limitées à leur propre performance, sans capacité de « passage à l'échelle », de généralisation, voire de réforme de l'action publique ?

Un second sujet s'impose alors : celui des processus de gouvernance dont la confrontation peut parfois produire des brouillages entre les deux sphères de l'expérimentation et de la planification. Quelles avancées peut-on repérer à travers les formes nouvelles de coopérations entre les territoires dans la gestion de ressources fragiles ? Pourtant mise en exergue à tout propos aujourd'hui, la notion de « participation citoyenne » serait-elle déjà dépassée au profit d'autres entrées autour du « faire », de « l'action » ? Plus largement, quelles transformations effectives la montée en puissance de sujets comme les changements climatiques, la gestion de l'eau, l'alimentation, sont-elles venues apporter au sein des formes conventionnelles d'organisation des politiques publiques et de planification ?

Plusieurs axes de travail pourront être éclairés par les contributions, articulés autour des questions suivantes :

- Gouvernement du vivant et flux de matières (Bahers, Barles...) : quelles politiques publiques (coopération, réciprocité) ?
- Mobilisations environnementales, jardinières, etc. : devons-nous apprendre à jardiner la ville ? Faut-il poser une forme alternative de fabrique de la ville ?
- Quelles leçons comparées de la planification environnementale pour l'urbanisme ?
- Quelles leçons des politiques et stratégies d'économie circulaire pour l'urbanisme ?
- Quelles formes et leçons pour les politiques de résilience territoriale ?
- Quelles premières leçons tirer des retours d'expérience de re-territorialisation de productions et de ressources ?

Sous-session 1.C. Intégrer la ZAN, de la qualité des sols et des mesures compensatoires dans la planification de la stratégie foncière

Cette sous-session sollicite des contributions documentant les débats, les mesures envisagées, les réarrangements en cours ou à venir dans les trois champs complémentaires suivants : le « zéro artificialisation nette », la qualité des sols, et le principe de la compensation. Il s'agira notamment de discuter, à l'aune de nos contextes nationaux :

- La notion d'artificialisation : que signifie-t-elle et à quelles terres (agricoles, forestières, naturelles et urbaines) est-elle associée ? comment entraîne-t-elle le débat sur la qualité et la santé des sols et quels effets celui-ci produit-il, en retour, sur la compréhension du ZAN ?
- La notion de compensation : de quelles compensations parle-t-on (renaturation, remise en état des sols, plus et moins-values d'aménagement, transfert de droits à bâtir) ? le principe de compensation permet-il de remettre en question des projets d'utilisation du sol ou devient-il un outil légitimant leur réalisation ?
- La mise en œuvre du ZAN : quels sont les critères utilisés pour la définir, quels sont les trajectoires estimées jusqu'en 2050 et les correctifs envisagés ? quelles sont les échelles d'application considérées (municipale, intercommunale, bassin de vie, régionale) ? où en est-on dans la mise en place des différents dispositifs devant mener au ZAN ? Comment les objectifs du ZAN sont-ils articulés à d'autres orientations politiques en cours (réindustrialisation, par exemple, en lien avec la crise actuelle de la mondialisation) ?

Les contributions seront organisées de manière à dégager les points de convergences, les spécificités et les questions en suspens, dans une perspective comparative.

Sous session 1.D. S'interroger sur le(s) projet(s) pour les petites villes de demain (*réseau Petites Villes de Demain*)

Quel(s) projet(s) pour les petites villes ? Alors que la recherche urbaine contemporaine s'attache surtout aux dynamiques des très grandes agglomérations, les petites villes constituent une préoccupation croissante des pouvoirs publics et un intérêt grandissant des chercheurs.se.s. Les quinze dernières années ont vu la production de nombreux travaux dédiés à ces territoires, en France, mais également en Allemagne, Pologne ou Suisse, à l'échelle du continent européen et dans d'autres parties du monde. Ces travaux montrent la diversité des situations : villes périurbaines versus villes « isolées » qui desservent un bassin de vie rural, villes industrielles en crise versus villes patrimoniales et touristiques, villes en décroissance versus villes attractives, etc. Ceci ne devrait-il pas conduire à imaginer des projets différenciés pour ces territoires ? Jusqu'à présent, la recherche a peu documenté l'ingénierie territoriale et notamment ce qui serait spécifique aux petites villes en matière de diagnostic, de stratégie de revitalisation ou de conduite de projets sur des marchés (foncier, immobilier, commerciaux etc.) plus étroits que dans les grandes agglomérations. Cette sous-session vise à pallier ce manque de connaissances en s'attachant à des projets d'urbanisme des petites villes et à différentes politiques publiques ou expérimentations qui les concernent. Les contributions pourront porter, par exemple, sur des projets portés dans le cadre du programme national français Petites Villes de Demain (PVD), ou dans d'autres contextes. Elles pourront aussi valoriser les recherches-actions conduites à la demande de collectivités territoriales. Les contributions attendues pourront porter sur des thèmes tels que : les effets sur les projets d'urbanisme des trajectoires de développement (interterritoriales) des petites villes ; les logiques de gouvernance et de pilotage territorialisées, entre cadres normatifs étatiques, régionaux et stratégies locales de développement ; les programmes et actions de redynamisation : champs d'intervention, combinaisons, enjeux d'intégration et de transversalité des thématiques d'action ; les figures du

chef de projet : métier, compétences, conditions d'exercice ; les configurations et la structuration de l'ingénierie territoriale des petites villes.

Sous session 1.E. Planifier la transition agro-écologique des territoires

L'Agriculture durable du 21ème siècle est confronté à un triple défi : réduire son impact environnemental, s'adapter à l'évolution climatique, et dans le même temps répondre à une demande alimentaire mondiale croissante. Le potentiel de l'agroécologie en faveur de la résilience des systèmes agricoles et alimentaires, et plus largement des moyens de subsistance face au changement climatique, est reconnu internationalement (Leippert et al., 2020). Les enjeux de « transition agroécologique » (Lamine, 2012), et donc la gestion raisonnée et partagée des ressources agricoles et foncières, sont par ailleurs porteurs d'un renouvellement des méthodes d'urbanisme, qualifié entre autres de « urbanisme paysager » (Bonneau, 2016) ou « agroecological urbanism » (Tornaghi, Dehaene, 2021). De nombreux travaux insistent à ce titre sur l'importance des espaces ouverts (non bâtis), qui apparaissent comme autant de sites stratégiques dans un contexte d'urgences climatiques et environnementales. Cette posture implique une « inversion du regard » (Cogato Lanza, 2005) via notamment la réinvention des trames vertes et bleues mais aussi un intérêt accru pour les lisières, interfaces ou « lieux transactionnels » entre ville et campagne (Dugua, Chakroun, 2019), s'accompagnant de la sortie définitive des dualismes nature/culture ou ville/campagne. Ainsi, la présente sous-session thématique propose d'interroger les outils de planification et de projet à partir des espaces non bâtis et de leur capacité à tisser de nouvelles relations et figures. Les territoires métropolitains constituent à ce titre une échelle spatiale appropriée en réponse aux problématiques environnementales, à condition d'instaurer des mécanismes de coordination et de réciprocité entre les territoires (Vanier 2008 ; Barles, 2017) notamment entre urbanisme et agriculture (Brand, 2015). Les dispositifs collaboratifs et les formes du foncier restent néanmoins à inventer afin d'initier et organiser ces nouvelles relations interterritoriales (« contrats de réciprocités », « paniers de transactions », « commons », etc.). Les propositions de communications pourront caractériser les instruments d'action (existants ou à créer) favorables à ces mécanismes transactionnels, et renseigner les conditions d'articulation entre lieux d'expérimentations agroécologiques (niches d'innovations) et stratégies d'aménagement.

SESSION 2 : L'URBANISME ECOLOGIQUE. LE VIVANT COMME VULNERABILITE.S

Sous session 2.A. Placer le paysage en préalable

Depuis la fin des années 90, l'approche paysagère des projets urbains et de territoire gagne en légitimité du fait de sa capacité, supposée ou effective, à intégrer la diversité des thématiques du vivant (écologie, cadre de vie, etc.) et à appréhender un site dans sa dimension transversale et sa profondeur historique. Certains auteurs ont déjà identifiés les singularités et les complémentarités de ce savoir-faire aux approches traditionnelles du projet d'urbanisme et d'aménagement urbain (Marot 1995, Fromonot 2011, Antrop 2017, Davodeau, 2020). Ces travaux demandent cependant à être actualisés et précisés dans le contexte contemporain de montée en puissance des injonctions en matière de transition écologique qui tendent à concurrencer l'entrée paysagère dans les pratiques en urbanisme et aménagement. L'approche paysagère demeure par ailleurs méconnue dans ses dimensions pratiques et méthodologiques, en particulier en ce qui concerne les démarches positionnées en assistance à maîtrise d'ouvrage (planification et projet de territoire, définition de la commande publique...), et dans ses effets tant sur la transformation de l'espace (concret et immatériel) que sur la création

d'outils alternatifs de projet. Cette sous-session thématique propose d'interroger les apports du paysage à un urbanisme pour le vivant selon trois niveaux : la spécificité de l'approche paysagère, ses méthodes et ses effets. Dans cette perspective, il est attendu que les contributions portent sur la démarche conceptuelle et pratique d'élaboration du projet urbain et du projet de territoire par le paysage et non sur les pratiques de paysagement attachées à l'aménagement des espaces publics.

Sous session 2.B. Générer la résilience dans le projet d'urbanisme face aux risques

Dans nos systèmes de plus en plus urbanisés et fragilisés, l'attention portée au sujet du vivant est trop souvent réduite à sa vulnérabilité. Les enjeux de protection sont ainsi privilégiés et les approches mises en œuvre sont articulées autour du risque en tant que contrainte conjoncturelle. S'interroger sur les capacités de réaction et d'adaptation du système urbain aux risques permettrait d'envisager des mesures de protection mais aussi d'anticiper et de scénariser les réactions et réponses aux perturbations éventuelles. Par ailleurs, les processus facilitant la mise en œuvre de projets d'aménagement du territoire résilients méritent également une attention particulière. Cette session encourage donc, les retours d'expériences sur :

- Les 'approches résilience' mises en œuvre dans différents contextes et situations de risques ;
- La gestion des risques et l'intégration du risque dans le projet d'urbanisme ;
- Les limites de l'équation aléa, vulnérabilité et protection dans le projet d'urbanisme ;
- Les limites de l'équation aléa, vulnérabilité et protection dans le projet d'urbanisme ;
- Les opportunités et pratiques innovantes d'aménagement résilients face aux risques.

Sous session 2.C. Intégrer l'écologie urbaine au projet d'urbanisme en faveur de la transition écologique (eau, sol, déchets, matériaux, vivant)

Cette session se propose de rassembler les recherches dans le champ de l'écologie urbaine en postulant que le territoire des projets d'urbanisme n'est pas une scène inerte où se joue l'action mais un fragment – habité, vivant – d'une planète sensible qui contribue de façon significative au métabolisme urbain. La place renouvelée du sol, de l'air, de l'eau, de la faune et de la flore, l'accent mis sur la circularité et la sobriété matérielle et énergétique dans le cadre de dispositifs d'aménagement et de processus d'enquête témoigne de ce changement de perspective. Que nous disent ces initiatives du tournant écologique de l'urbanisme à l'œuvre ? Par-delà le renouvellement thématique, comment se réarticulent dans le champ de l'urbanisme et de ses recherches, les problématiques globales et l'action locale, les savoirs professionnels et expérimentiels, les compétences techniques et les enjeux politiques ? Constate-t-on une amorce de transition, ou bien une consolidation du régime socio-écologique dominant malgré les initiatives qui naissent çà et là ?

Sous-session 2.D. Ré-enchanter les friches, les lisières et espaces de transition comme espaces ressources (*réseau Interfriches*)

Longtemps considérées comme espaces abandonnés, les friches, les lisières et espaces en transition font aujourd'hui l'objet d'attentions multiples : lieux de promenade, de pratiques sportives, de jardinage urbain ou tout simplement de passage, terrains de jeu pour enfants ou refuges (...) tous sont partie liés à nos environnements et appartiennent au paysage du quotidien des vivants. L'ensemble de ces espaces, appréciés en tant que « vides » comme

espaces « de respiration », se prêtent à des détournements et pratiques formelles et informelles qui peuvent mener à de nouvelles formes de naturalités en ville (*wilderness*). Cependant, la mise en place des politiques visant à limiter l'extension des terres urbanisées conduit souvent à préconiser l'urbanisation de ces « vides » ; les acteurs institutionnels étant sollicités par des pressions divergentes. Cette famille d'espaces peut agir comme levier transformatif et susciter des expérimentations collectives préfigurant de nouvelles formes d'aménagement. La sous-session thématique accueillera des contributions qui mettront en débat le rôle des friches dans les grands enjeux de transformations environnementales. Dans ce cadre, seront mis en débat des recherches portant sur les formes émergentes de projet, les initiatives, les collaborations et pratiques d'acteurs visant une transition socio-écologique.

SESSION 3 : LA PEDAGOGIE, MODALITE DE RECHERCHE ACTION

Sous session 3.A. Promouvoir des pédagogies au service du vivant (*réseau Pédagau*)

Depuis quelques années, le vivant sous toutes ses formes (humanité, faune, flore) reprend une place centrale au cœur des stratégies de planification, des règlements d'urbanisme (ZAN) et des projets d'architecture, de ville et de territoire. Les cours d'eau et les arbres se voient ainsi reconnaître une identité juridique et des parlements leur sont dédiés qui dépassent la simple reconnaissance de leur valeur éco-systémique (chartes de l'arbre, parlements du fleuve Loire ou des arbres à Grenoble, etc.). Elu-es et professionnel·les de l'urbain cherchent désormais à coupler amélioration de la biodiversité et de la qualité de vie des habitants par des opérations de restauration écologique, végétalisation du bâti, désartificialisation des sols, etc. Cette évolution, qui est contradictoire avec l'idée même d'aménagement du territoire et de développement économique nécessite-t-il de la part des urbanistes un changement de regard ou de lunette (Secchi) afin d'avoir une meilleure compréhension des logiques de fonctionnement du vivant dans nos territoires ? Comment l'enseignement de l'urbanisme se saisit-il de ces enjeux ? Comment former les étudiant·es en urbanisme et aménagement à ces nouveaux enjeux et méthodes ? Est-il possible de transformer et adapter les pédagogies existantes ou les enjeux de prise en compte du vivant imposent-ils un changement de paradigme ? Quels enseignements tirons-nous des innovations pédagogiques (théoriques, situationnelles, expérimentales, collaboratives) faites en ce sens ? Quels outils déployons-nous (cours théoriques, ateliers, visites de terrain, stages, exposition, SIG) pour nous adapter ? Quels rapports entretenons-nous pédagogiquement avec les autres disciplines concourant à la fabrique des territoires (architecture, ingénierie, géographie, écologie scientifique, paysage, etc.) ?

Sous session 3.B. Apprendre par le jeu ? Apports et limites des dispositifs pédagogiques ludiques pour l'enseignement en urbanisme et aménagement (*réseau Pédagau*)

Dès les années 1970 aux Etats-Unis mais également en Europe, les jeux dits « sérieux » qu'ils s'agissent d'outils de simulation urbaine, de jeux de rôle ou de construction ont été utilisés

comme des outils heuristique visant à faire comprendre la pratique de l'urbanisme, les enjeux et les jeux d'acteurs associés (Dupuy, 1972 ; Prêteceille, 1973). Cet intérêt du jeu sérieux comme outil de la pratique de l'urbanisme reste très actuel. La dernière décennie a ainsi vu un foisonnement de jeux urbains (pour un aperçu : <https://www.ville-jeux.com/>), aux objectifs, finalités et fonctionnements très différents mais reposant sur une vision commune du jeu comme outil heuristique permettant de comprendre la complexité du fonctionnement des villes et des pratiques de l'urbanisme (Prévôt, Monin, Douay, 2020). Les jeux ont été également utilisés comme des outils de modélisation urbaine (Henriot et Molines, 2020) ou comme des dispositifs participatifs visant à faire participer les habitants à l'élaboration des politiques et projets urbains. Dans les démarches participatives, le jeu est alors utilisé comme outil de médiation pour expliquer des processus urbains mais également recueillir des réactions, avis, positions d'experts, de citoyens, d'habitants associés au processus de décision.

Outil de la pratique de l'urbanisme, les jeux sont également, comme pour de nombreux autres disciplines (géographie, architecture, gestion, etc.), des outils de l'enseignement en urbanisme et en aménagement, parmi d'autres dispositifs de pédagogie active centrés sur l'étudiant. Ils prennent différentes formes qu'il s'agisse de jeux de rôle, de jeux de plateau, de jeux de simulation numérique (Henriot et Molines, 2021) ou de maquettes (Buyck et al., 2020) et sont mis en oeuvre en classe ou à l'extérieur (jeu de piste, chasse au trésor). Si ces méthodes pédagogiques se diffusent et tendent à intégrer les formations en urbanisme et aménagement (comme l'illustre l'exemple du jeu Urbax, Vilmin, 2020), elles soulèvent également des questions importantes sur la conception des jeux, leurs usages et leurs effets sur les apprentissages. Sur ce point, certains auteurs soulignent par exemple que si le jeu permet de mobiliser les étudiants, de les aider à entrer dans des apprentissages, de les faire participer ou de favoriser les collaborations au sein de groupes, leurs apports sont indissociables de la permanence d'autres formes plus classiques d'enseignement (Poiani et Rocco, 2020).

Dans la continuité de différents travaux récents sur l'usage des jeux sérieux en urbanisme (Prévôt et al., 2020), cette session propose d'aborder la question de l'usage du jeu dans les enseignements et pratiques pédagogiques en urbanisme et aménagement. En effet si cette question des pédagogies par le jeu est un sujet important en science de l'éducation, en lien avec la question plus vaste des rapports entre jouer et apprendre, cette question apparaît encore peu explorée dans les travaux sur les pratiques pédagogiques en urbanisme. Quels sont les recours à ces pratiques pédagogiques dans les enseignements en urbanisme et aménagement ? Quels types de jeu sérieux sont utilisés ? Existence-t-ils des spécificités du jeu sérieux propres à l'urbanisme et l'aménagement urbain ? Que nous disent les pratiques du jeu sérieux dans les disciplines voisines (architecture, géographie, paysage, etc.) ? Comment les enseignements fondés sur des jeux se déroulent-ils ? Quelles sont les effets du recours à des dispositifs pédagogiques mobilisant le jeu en termes d'apprentissages ? Identifie-t-on des limites à la ludification des enseignements ? et enfin, les jeux sont-ils pris au sérieux par les employeurs potentiels des jeunes urbanistes ?

SESSION 4 : LES MOBILITES

Sous session 4.A. Réfléchir aux enjeux sociaux et environnementaux de la mobilité dans les espaces « périphériques » *(réseau MoTau)*

La sous session thématique portera un intérêt à la production de nouveaux savoirs, relativement peu étudiés, notamment, sur la mobilité des territoires peu denses, ruraux ou périphériques et sur les pratiques de mobilité des groupes sociaux singuliers tels que les jeunes, les migrants ou les personnes âgées. La littérature scientifique met en avant l'importance des enjeux sociaux et environnementaux de la mobilité dans les espaces peu denses, ruraux et périphériques. C'est en ces lieux que sont parcourus, en France, l'essentiel des distances, notamment par le recours à l'automobile (Orfeuill & Flonneau, 2016). Les enjeux énergétiques et environnementaux y sont donc particulièrement saillants. Les enjeux sociaux aussi, tant les ménages périurbains s'avèrent vulnérables à l'augmentation du prix des carburants. Dans ce contexte, et alors que les rapports récents alertent sur le coût social des transitions environnementales et énergétiques, comment les acteurs de la mobilité perçoivent-ils leur rôle futur et pensent l'avenir des politiques publiques de mobilités ? Le droit au transport pourrait-il se muer en droit à la mobilité ? Comment financer des services de mobilités dans des lieux où les transports collectifs représentent des outils peu adaptés aux pratiques de mobilités ? Quelles solidarités nouvelles peuvent s'inventer dans les espaces de fortes densités et les espaces de faible densité ? Comment ces enjeux se présentent-ils dans les pays des Sud où le taux de motorisation demeure relativement faible ? Quelles sont les pratiques de mobilités dans ces territoires et quelles sont les réponses institutionnelles et communautaires ?

Sous session 4.B. Incorporer les nouvelles pratiques professionnelles, expertises et savoirs des acteurs de la mobilité *(réseau MoTau)*

Le passage progressif du terme de transport à celui de mobilité implique-t-il un changement dans les façons de faire du point de vue des opérateurs de transports et des collectivités ? Comment évoluent les pratiques professionnelles, l'expertise, les savoirs et les compétences des acteurs de ce champ professionnel ? Comment circulent les façons de faire ? À l'heure où il se dit que les processus traditionnels de planification des infrastructures de transports sont anachroniques (Offner, 2020), il nous semble intéressant d'interroger ces processus traditionnels à la lumière des évolutions de la mobilité. Par exemple, dans le cadre d'un retour de la bicyclette, des modes actifs et Engins Personnels de Déplacements, les compétences relatives à l'aménagements des voies évoluent-t-elles pour faire une place plus importante à ces modes de déplacements ? Ces politiques, traditionnellement disjointes des politiques de transports collectifs, sont-elles désormais intégrées à des politiques globales d'offre de transports ? Comment les territoires et les opérateurs font face à cette nécessité de produire des voies favorables aux déplacements des cyclistes et piétons ? Comment les villes des Sud, notamment, celles engagées dans les processus de décentralisation, intègrent-elles ces questions dans leurs politiques locales ?

Ces discussions seront clôturées par une table ronde organisée par le réseau MoTAU, à finalité pédagogique, afin d'étudier les modalités d'intégration des nouvelles mobilités dans les cursus de formation aux différents métiers de la ville.

SESSION 5 : LA CO-PRODUCTION DE LA VILLE DURABLE

Sous session 5.A. Agir en faveur d'un urbanisme circulaire : acteurs, instruments de régulation et régimes de production *(réseau AménagAu)*

Zéro artificialisation nette, zéro gaspillage et préservation des ressources planétaires, neutralité carbone... Ces grands objectifs en vue de la transition énergie-climat appellent une relation nouvelle entre, d'un côté, l'aménagement et l'urbanisme et, de l'autre, la circularité des ressources, comprise comme un principe de réduction des émissions et de réutilisation des matériaux, des déchets.

Ainsi la notion de recyclage urbain et immobilier s'installe dans le paysage des pratiques de l'aménagement et de l'urbanisme. Elle désigne des opérations de conversion de sols et bâtiments vacants. Les pressions législatives s'accroissent aussi en faveur de la prévention, du tri, recyclage, réutilisation ou réemploi des déchets. On peut penser, sans exhaustivité, aux déchets du BTP, aux eaux usées, aux déchets ménagers (plastique, carton, verre...) ou encore aux terres polluées.

Cela met en jeu les équipements immobiliers, le réaménagement d'espaces publics et privés, également celui des espaces ouverts, en particulier les espaces verts et plus largement ce que l'on pourrait appeler les infrastructures environnementales circulaires afin de rendre possible une approche circulaire de la transformation et de la gestion urbaines. Cela ne va pas sans interroger les relations de coopération et les réseaux de coordination entre entreprises, administrations publiques, communautés locales, concepteurs et expertises, investisseurs.

Cette session souhaite réunir et mettre en discussion des travaux autour de trois grandes directions :

- D'une part il s'agira d'explorer le phénomène à partir d'études de cas qui seront analysées sous l'angle des acteurs parties prenantes, des problèmes rencontrés, des choix spatiaux opérés, des outils opérationnels et des instruments de régulation.
- D'autre part, on pourra interroger en quoi – la circularité – comprise comme nouvelle doctrine, reproblématise les paradigmes de l'aménagement et de l'urbanisme comme disciplines et pratiques de transformation des espaces.
- Enfin, on pourra explorer les contradictions et compromis suscités par les frottements entre nouveau et anciens régimes de production de la ville : un urbanisme de la circularité s'affirme alors que les préceptes et pratiques d'un urbanisme de l'expansion perdurent.

Sous session 5.B. Susciter la ville inclusive *(réseau Aménagau)*

L'urbanisme inclusif est considéré comme une approche qu'on peut qualifier de socio-écologique et qui fait de plus en plus son chemin actuellement. Que ce soit la question de l'inclusion des personnes vulnérables dans l'accès en toute sécurité à l'espace public et leur accessibilité aux divers espaces et services publics (femmes, personnes âgées ou en situation de handicap, enfants, personnes itinérantes, personnes immigrantes, réfugiés, etc), les pouvoirs publics tentent d'élaborer des politiques et des programmes en faveur de la justice spatiale et du droit à la ville pour rencontrer les besoins de leur population à travers les principes de l'inclusivité des territoires.

Comment et avec quels outils, les villes et les communes (municipalités de petites et moyennes dimensions) prennent-elles en considération en toute équité, les besoins de tous les citoyens et citoyennes dans l'aménagement des espaces publics ? De quelle manière et avec quels outils, les diverses parties prenantes se donnent les moyens d'y arriver ? Quels sont les freins et les obstacles qui demeurent ? Que fait la société civile pour suppléer aux déficiences des

politiques publiques ? Quelles innovations et expérimentations porte-elle ? En quoi ses actions sont-elles sources d'inspiration ?

Le thème de l'urbanisme inclusif se veut donc un espace de réflexion, de partage et de discussion sur les réalités spatiales vécues, perçues et conçues (Martin, 2006 ; Lefebvre, 1974) des divers groupes de population ayant des besoins particuliers, tels qu'identifiés dans les travaux de chercheur.es depuis ces dernières années (Paré et Mounier, 2022 ; Pham et al., 2019 ; Louargant, 2015; Côté et Andrew, 2013 ; Paquin, 2006).

C'est aussi un changement potentiel de paradigme pour penser la fabrique de la ville, qui incite à changer de regard, à croiser plus que jamais les expertises et à envisager autrement les espaces partagés.

Le contenu de cette session devrait s'inscrire dans un renouvellement de la pensée pour une fabrique urbaine plus juste. Les suites de ces riches échanges et discussions pourraient bien donner également lieu à la création d'outils de l'urbanisme permettant l'émergence de villes et territoires plus inclusifs, où chercheur.es, praticien.nes, acteurs/trices communautaires, professionnel.es et jeunes chercheur.es pourraient contribuer par leur savoirs et expériences, pour une meilleure inclusivité des territoires.

Sous session 5.C. Jouer avec l'urbanisme de l'incertitude. Contextes, démarches, objets

D'une certaine façon, tout exercice de conception urbaine constitue une tentative de composer avec l'incertitude. Les pratiques d'urbanisme peuvent essayer (a) de la maîtriser en assignant des usages et des fonctions aux espaces et matérialités urbaines (urbanisme de programme) ; (b) de l'intégrer à travers des processus plus ou moins souples vis-à-vis des évolutions et des besoins futurs (urbanisme de projet) ; ou bien (c) de l'instrumentaliser en recourant à l'expérimentation, au test et au prototypage sans nécessairement s'inscrire dans le temps long de la ville (urbanisme tactique et/ou éphémère). À l'heure de l'anthropocène et des crises à répétition qu'on lui attribue, l'enjeu pour l'urbanisme serait désormais de transformer l'incertitude en « opportunité ». En dépassant les tentations de maîtrise/intégration/instrumentalisation, il s'agirait plutôt de la catalyser en plaçant l'agilité, l'indéfinition et la dérive au cœur des processus de conception urbaine, sans pour autant abandonner l'objectif de générer des transformations socio-spatiales souhaitables. En ce sens, la notion même de « projet » doit être repensée pour favoriser une véritable approche écosystémique et inclusive des territoires, permettant de naviguer entre des connaissances expertes et l'énonciation d'une expérience sensible du vivant (humain et non-humain) toujours incertaine. Aussi nous interrogerons-nous ici sur cette forme renouvelée d' « urbanisme de l'incertitude », à travers (1) ses conditions d'émergence (contextes) ; (2) ses postures, ses approches et ses ressources (démarches et outils) ; et (3) ses réalisations matérielles (objets, artefacts et produits urbains).

Sous session 5.D. Accompagner l'aménagement et l'urbanisme par la participation publique

La participation du public aux décisions d'aménagement du territoire et d'urbanisme est devenue au cours des dernières décennies un nouvel impératif de l'action publique urbaine, ce qui a donné lieu au déploiement d'une multitude d'expérimentations. Cet accroissement des pratiques participatives amène une interrogation récurrente sur l'impact des dispositifs de participation sur les décisions et les actions publiques, ainsi que sur les processus décisionnels en général. L'objectif de cette sous-session est de s'interroger sur les pratiques participatives sous l'angle de ses effets sur le contenu des exercices de planification et les modes d'élaboration des politiques urbaines. Elle vise à mieux comprendre les effets des pratiques participatives sur l'action publique urbaine et les pratiques d'aménagement et d'urbanisme.

Cette sous-session s'intéressera également aux possibilités de transfert de politiques, d'institutions, d'instruments et de « bonnes pratiques » en matière de participation publique dans le champ de l'aménagement et de l'urbanisme. Ce sera l'occasion de réfléchir au renouvellement des pratiques aménagistes et urbanistiques dans un contexte de grandes transformations socioécologiques.

Sous session 5.E. Intégrer les récits et les imaginaires

Qu'est-ce qu'une métropole ? Un périmètre institutionnel, un amoncellement de réseaux et de flux, une concentration hors-norme de fonctions urbaines supérieures, d'activités, d'habitats humains et non-humains. Tout cela à la fois. Mais une métropole, c'est également un espace sensible et vécu, la rencontre physique (infrastructures), géographique (hydrographie, topographie) et symbolique (représentations) de plusieurs échelles (paysagères, d'usage, etc.) et le résultat d'une tension permanente entre ordinaire et spectaculaire, local et global, vivant et non-vivant. Comment planifier et projeter une telle complexité autrement qu'en la racontant. Si, depuis une trentaine d'années, le récit s'est effectivement imposé comme l'un des outils privilégiés de la fabrique territoriale, quid des narrations métropolitaines à l'heure des transitions ? Le récit constitue la matière à partir de laquelle une vision planificatrice, un projet, une expérimentation peut se développer voire même de se dire a posteriori. Dans un monde anthropocentré, ce sont naturellement les récits humains (ceux des habitants notamment) qui s'énoncent et guident l'action. Dans un monde en transition, les fictions non-humaines (au travers des différents "parlements" de rivière par exemple) tiennent une place tout aussi importante et sont également mobilisées pour faire projet. A y regarder de plus près, qu'il s'agisse de défendre une orientation d'aménagement ou bien de clarifier les propositions de telle ou telle partie prenante, humaine ou non, les projets urbains et/ou territoriaux n'ont jamais été aussi bavards. Dimension performative de l'action collective qu'il nous faut prendre très au sérieux tant il est vrai que les histoires que les acteurs racontent ont des effets sur celles qu'ils construisent. Aussi, proposons-nous trois focales dans le cadre de cette session :

- la première s'intéresse aux nouveaux « récitants » des territoires métropolisés. Il s'agit plus spécifiquement d'approcher les mises en récit du vivant, de saisir les dispositifs de mise en dialogue des humains et des non-humains qui précèdent, accompagnent ou succèdent la production des documents d'urbanisme, leur mise en œuvre et les réalisations qui en résulte ;
- la deuxième se penche sur les renouvellements de la prospective territoriale initiés par les approches narratives des transitions. En tant que modalité d'exploration des mondes possibles (quoique fictifs), les récits s'offrent comme des leviers d'exploration des devenir vraisemblables (ou du moins nécessaires) aux, ou rendues possibles par, les transformations à venir. De ce point de vue, les territoires de l'anthropocène proposent et génèrent pléthores de fictions - que la ville soit post-carbone, verte ou morte, etc. ; scénarisations prospectives encore peu renseignées mais pourtant à l'origine de nombreuses formes d'action publique ;
- la troisième focale cible la transformation des imaginaires narratifs actuellement à l'œuvre. Les visions territoriales à l'origine des documents d'urbanisme, des stratégies de mise en œuvre et des projets urbains sont souvent de nature politique ; elles spatialisent un état souhaité de la société. Elles s'alimentent d'imaginaires que la métropole en régime de transition ébranle ou renverse. Quels sont-ils ? Comment ces imaginaires nourrissent les propositions et productions des professionnels de l'aménagement ?

Bibliographie indicative

- Barles S., (2017), « Écologie territoriale et métabolisme urbain : quelques enjeux de la transition socioécologique », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, 5, 819-836
- Blanc N., Emelianoff C., Rochard H., Réparer la terre par le bas Manifeste pour un environnementalisme ordinaire, *Le bord de l'eau*
- Bonneau E., (2016), *L'urbanisme paysager : une pédagogie de projet territorial*, Thèse de doctorat, Université Bordeaux Montaigne, Università degli Studi di Firenze, 365p.

- Brand C., (2015), Alimentation et métropolisation : repenser le territoire à l'aune d'une problématique vitale oubliée, Thèse de doctorat, Université de Grenoble Alpes.
- Buyck J., Tixier N., Ramirez-Cobo I., (2020), « La maquette in situ comme pédagogie immersive du projet urbain : Des étudiants au cœur du quartier des Escanaux à Bagnols-sur-Cèze. A quoi joue-t-on ? » in Prévot M. ; Monin E.; Douay N. L'urbanisme, l'architecture et le jeu, Presses Universitaires du Septentrion, pp.55-67.
- Choay F. (1994), « Le règne de l'urbain et la mort de la ville », Catalogue de l'exposition Ville, art et architecture en Europe, 1870–1993, Centre Pompidou.
- Clark R., (2007), « Learning from Serious Games? Arguments, Evidence, and Research Suggestions », Educational Technology, Vol. 47, No. 3, Special Issue Highly Mobile Computing, pp. 56-59.
- Cogato Lanza, E. (2005), « Le territoire inversé », in Versteegh, P., Méandres. Penser le paysage urbain, Lausanne, PPUR, pp. 117-141.
- Clergeau Ph., Blanc N. (dir.), (2013), Trames vertes urbaines, De la recherche scientifique au projet urbain. Paris : Le Moniteur.
- Dugua B., Chakroun L., (2019) « Planifier avec le territoire : la dynamique des lieux de projets à l'épreuve des approches participatives et paysagères », Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement [En ligne], 9(1).
- Dumont M. (2018) « Espace, expérimentation et conditions des synergies urbaines ». In d'Arienzo (dir.), Synergies urbaines : pour un métabolisme collectif des villes, Editions Metispress.
- Dupuy, G., (1972), « Les jeux urbains », L'Actualité économique, 48(1), 85–110. <https://doi.org/10.7202/100368d>
- Geels F. W., Schot J., (2007), « Typology of sociotechnical transition pathways », Research Policy, 36, pp. 399–417.
- Graber F. (2022) Inutilités publiques, Editions Amsterdam.
- Henriot, C., Molines, N., (2021), « Perspectives numériques sur le jeu sérieux : aménager l'urbain », Netcom [En ligne], 34-1/2 | 2020, mis en ligne le 10 novembre 2021, consulté le 13 décembre 2022. URL : <http://journals.openedition.org/netcom/5777>
- Lamine C., (2012) « Changer de système » : une analyse des transitions vers l'agriculture biologique à l'échelle des systèmes agri-alimentaires territoriaux. Terrains & Travaux, 20 (1), pp. 139-156.
- Latour B. (2017), Où atterrir ? Comment s'orienter en politique, La Découverte.
- Latour B. (2021), Où suis-je ? Leçons du confinement à l'usage des terrestres, La Découverte.
- Leippert F., Darmaun M., Bernoux M., Mphesha M. (2020), The potential of agroecology to build climate-resilient livelihoods and food systems. Rome. FAO and Biovision.
- Melé P., Larrue C. et Rosemberg M. (dir.) (2013), Conflits et territoires, Presses François Rabelais.
- Naess A., (1973) « The Shallow and the Deep, Long-Range Ecology Movement» Inquiry, n°16, pp.95-100.
- Novarina G., Zepf M. (2009) « Territorial Planning in Europe: News concepts, new experiences », Disp. The Planning Review, 179(4), pp.18-27.
- Pinson D., (2004) « Disciplinaire, transdisciplinaire, bidisciplinaire, pluridisciplinaire... l'urbanisme indiscipliné : une discipline pluridisciplinaire ? », Lieux Communs - Les Cahiers du LAUA, Vertiges et prodiges de l'interdisciplinarité, 7, pp.49-66.
- Pojani, D., Rocco R. (2020) « Edutainment: Role-Playing versus Serious Gaming in Planning Education », Journal of Planning Education and Research, 0(0).
- Preteceille, E. (1974), Jeux, modèles et simulations: critique des jeux urbains. CSU [Centre de sociologie urbaine].
- Prévot M., Monin E., Douay N. (2020), L'urbanisme, l'architecture et le jeu, Presses Universitaires du Septentrion.
- Tomaghi C., Dehaene M., (2021), Resourcing an Agroecological Urbanism. Political, Transformational and Territorial Dimensions, Routledge.
- Vanier M., (2008), Le pouvoir des territoires. Essai sur l'interterritorialité. Economica Anthropos.
- Vilmin, T., (2020), « De l'analyse systémique de l'aménagement urbain à la réalisation d'un jeu sérieux », Netcom [En ligne], 34-1/2, mis en ligne le 20 octobre 2021, consulté le 13 décembre 2022. URL : <http://journals.openedition.org/netcom/5617> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/netcom.5617>

COMITE SCIENTIFIQUE

Charles Ambrosino, Professeur, Institut d'urbanisme de Grenoble
 Nadia Arab, Professeure, École d'Urbanisme de Paris
 Sabines Barles, Professeur, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
 Samia Benabbas, Directrice de Recherche, Université d'Alger
 Pierre-Henri Bombenger, Professeur, HES-SO Yverdon
 Emmanuelle Bonneau, Maîtresse de conférences, Université Bordeaux Montaigne
 Séverine Bonnin-Oliveira, Maîtresse de conférences, Institut d'Urbanisme et d'Aménagement d'Aix en Provence
 Marion Brun, Enseignante Chercheuse Phd, École Nationale Supérieure du Paysage Versailles-Marseille
 Céline Burger, Maîtresse de conférences, Université de Reims
 Jennifer Buyck, Professeure, Université Gustave Eiffel
 Naïma Chabi-Chemrouk, Professeure, École Polytechnique d'Architecture et d'Urbanisme d'Alger
 Armelle Choplin, Professeure, Université de Genève
 Martin Claux, Maître de conférences, Institut d'Urbanisme et d'Aménagement d'Aix en Provence
 Elena Cogato Lanza, Professeure, École Polytechnique Fédérale de Lausanne

Laure Cormier, Maîtresse de conférences, Tours
Marco Cremaschi, Professeur, Sciences-Po Paris
Hélène Dang Vu, Maîtresse de conférences, Ecole d'Urbanisme de Paris
Muriel Delabarre, Maître d'enseignement et de recherche, Université de Lausanne
Christophe Demazière, Université de Tours
Ghislaine Deymier, Maîtresse de conférences, Université Bordeaux Montaigne
Francesca Di Pietro, Professeure, Université de Tours
Benoît Dugua, Maître de conférences, Université de Reims
Marc Dumont, Professeur, Université de Lille, Président de l'APERAU Internationale
Mario Gauthier, Professeur, Université de Québec en Outaouais
Yves Hanin, Professeur, Université de Louvain-la-Neuve
Joël Idt, Maître de conférences, École d'Urbanisme de Paris
Thierry Largey, Professeur, Université de Lausanne
Rachel Linossier, Maîtresse de conférences, Institut d'urbanisme de Lyon
Juliette Maulat, Maître de conférences, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
Alain Malherbe, Professeur, Université de Louvain-la-Neuve
Emmanuel Matteudi, Professeur, Institut d'Urbanisme et d'Aménagement d'Aix en Provence
Laurent Matthey, Professeur, Université de Genève
Kristel Mazy, Professeure, Université Libre de Bruxelles
Sylvie Paré, Professeure, Université de Montréal, Vice-Présidente de l'APERAU Internationale
Didier Paris, Professeur, Université de Lille
Lionel Prigent, Professeur, Institut de Géoarchitecture de Brest
Inès Ramirez Cobo, Maître de conférences, Université du Havre
Jean-Michel Roux, Maître de conférences, HDR, Institut d'urbanisme de Grenoble
Jean Ruegg, Professeur, Université de Lausanne
José Serrano, Professeur, Polytech Tours
Mohamed Srir, Post-doc Mobility, Université de Lausanne, Enseignant chercheur Ecole Polytechnique d'Architecture et d'Urbanisme d'Alger
Jacques Teller, Professeur, Université de Liège
Isabelle Thomas, Professeure, Université de Montréal
Yassine Turki, Professeur Université de Carthage, Tunisie
Antoine Vialle, Chercheur associé, Centre de compétences en durabilité, Université de Lausanne
Séréna Vanbutsele, Professeure, Haute École spécialisée de Fribourg
Roelof Verhage, Maître de conférences, Institut d'Urbanisme de Lyon
Marcus Zepf, Professeur, co-directeur, Ecole d'Urbanisme de Paris
Imène Zhioua Zaafrane, Enseignante chercheuse Phd, École Normale d'architecture et d'urbanisme Université de Carthage, Tunisie

PARTICIPATION

Les chercheur.se.s (Professeur.e.s, MA, MER, MCF, Post-doctorant.e.s) de tous les laboratoires lié.e.s aux formations en urbanisme francophone, sont invité.e.s à proposer une communication.

Ces propositions peuvent concerner l'ensemble des sujets en aménagement et en urbanisme ou de disciplines connexes ayant directement trait aux problématiques en aménagement et en urbanisme. Elles seront relatives au 5 thèmes du colloque et s'inscriront dans une des 18 sous-sessions de l'appel à communications.

Un comité scientifique composé de chercheur.se.s de l'UNIL, des Instituts d'urbanisme et de l'APERAU ainsi que d'universités en Suisse et à l'étranger expertisera les propositions de résumés puis les articles. La sélection sera opérée en tenant compte de la qualité et de l'intérêt des résumés, du thème traité, des spécificités de la recherche appliquée à l'aménagement et à l'urbanisme, ainsi que de la méthodologie développée. Les participant.e.s prépareront un article et une communication calibrée pour une durée de 20 minutes. Ces documents présenteront le thème, la problématique explicite et son ancrage dans l'actualité des questions scientifiques de l'urbanisme et de l'aménagement, la méthodologie et les résultats obtenus.

Des auditeur.ice.s libres (praticien.ne.s et étudiant.e.s dans le domaine de l'urbanisme, du paysage, de l'architecture et domaines connexes) pourront également participer à l'événement.

CONSIGNES

Le comité scientifique souhaite recevoir des propositions en deux temps sur le site internet <https://www.unil.ch/riu2023> (espace connexion) :

- Un premier dépôt sous la forme d'un résumé devra respecter un format maximum de 2 000 signes. Ces résumés seront à déposer sur la plateforme dédiée à l'évènement accessible à partir du 15 décembre 2022. **Clôture des dépôts des résumés : le 05 février 2023 (minuit).**
- Un deuxième dépôt de l'article scientifique correspondant à 30 000 signes espaces compris sous forme de fichier informatique au format .doc. respectant les normes éditoriales de la revue Urbia. Ce fichier comprendra également les informations suivantes : titre de l'article, nom et prénom de l'auteur, laboratoire, université d'appartenance, adresse e-mail, sous session thématique du colloque.

Les abstracts puis les articles seront expertisés et notifiés par le comité scientifique en vue de la publication des actes. Une sélection des meilleurs articles scientifiques sera réalisée par ce comité pour des éditions dans la revue URBIA et auprès d'autres éditeurs scientifiques.

ÉCHÉANCES

- 1^{er} janvier 2023 : ouverture de la plateforme de la 24^{ème} édition des rencontres internationales en urbanisme de l'APERAU <https://www.unil.ch/riu2023>
- Publication du call des sous-sessions thématiques
- **05 février 2023 : échéance de dépôt des soumissions des résumés**
- 09 mars 2023 : notification aux auteurs de l'acceptation ou du refus de leur proposition
- 28 avril 2023 : date limite pour bénéficier du paiement des droits d'inscription à un tarif réduit
- **14 mai 2023 : date-limite d'envoi de l'article** de la communication en respectant les consignes de la revue Urbia : https://www.unil.ch/files/live/sites/ouvdd/files/shared/URBIA/Consignes_d_edition.pdf
- 22 mai 2023 : date limite pour s'inscrire et payer les droits d'inscription

DROITS D'INSCRIPTION

1/ les participant.e.s aux deux journées de colloque (chercheur.se.s et auditeurs libres professionnels) régleront des droits d'inscription de CHF 170.- pour les deux jours (08 et 09 juin) (CHF 210.- après le 28 avril 2023) selon les modalités qui seront précisées sur le site des RIU2023

2/ les conferencier.e.s, doctorant.e.s, participant.e.s, étudiant.e.s au colloque souhaitant s'inscrire à la soirée de gala (dîner) du jeudi 08 juin régleront CHF 70.- en supplément. (CHF 100.- après le 28 avril 2023) selon les modalités qui seront précisées sur le site des RIU2023

3/ Les doctorant.e.s qui communiquent à la journée doctorale du 07 juin et qui souhaitent également participer au colloque des RIU les 08 et 09 juin en tant qu'auditeur.rice.s, régleront des droits d'inscription de CHF 110.- pour les trois jours (CHF 150.- après le 28 avril 2023), selon des modalités qui seront précisées sur le site des RIU2023

4/ Les doctorant.e.s participant uniquement à la rencontre doctorale régleront un droit d'inscription de CHF 60.-selon des modalités qui seront précisées sur le site des RIU2023 dédié à l'évènement (CHF 100.- après le 28 avril 2023).

5/ les étudiant.e.s souhaitant s'inscrire en auditeur.rice.s libres aux journées de colloque (08 et 09 juin) régleront CHF 45.- (CHF 65.- après le 28 avril 2023), selon des modalités qui seront précisées sur le site des RIU2023

Contact : riu2023@unil.ch

Site internet : <https://www.unil.ch/riu2023> Mise en application à partir du 1^{er} janvier



Partenaires



◀ OUEST LAUSANNOIS

